



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-213

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 21 juin 2025 de 18 heures à minuit
complexe Jaurès**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Yves GERNEZ, président du Isbergues Tennis de tables, domicilié à AIRE SUR LA LYS, 2 rue de Bretagne, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 1^{er} groupe.

ARRÊTE

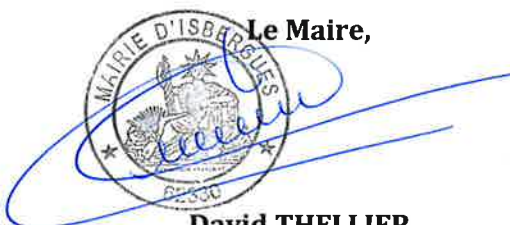
Article 1^{er} : Monsieur Yves GERNEZ, président du Isbergues TT est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du 1^{er} groupe, à l'occasion d'un repas, le samedi 21 juin 2025 de 18 heures à minuit, complexe Jaurès.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **23 MAI 2025**

Publié le **19 JUIN 2025**


Le Maire,
David THELLIER